FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT DU

CHAMPIONNAT DE FRANCE TRIAL

TRIAL 2021

REGLES GENERALES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

PREAMBULE

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire au présent règlement.
Après l'ouverture des engagements, aucune modification ne doit être apportée au règlement particulier, sauf cas de force majeure et sur décision des Commissaires Sportifs. Le cas échéant, tous les concurrents doivent être informés du changement avant le départ.

ART. 1 – DEFINITION

La F.F.M met en compétition le Championnat de France de Trial.

ART. 2 – CALENDRIER

Le calendrier est disponible sur le site internet FFM : https://ffm.ffmoto.org/calendrier

Si pour une raison ou pour une autre, l'une d'entre elles devait être annulée, elle ne serait pas remplacée (sauf cas d'élections ou de referendum sur le plan national).

ART. 3 – CONCURRENTS

Le Championnat de France est réservé aux coureurs de nationalité française ou étrangère titulaires d'une licence française compétition ou internationale délivrée par la FFM.

Le nombre de partants maximum en Championnat de France est de 130 pilotes.

Les pilotes âgés de plus de 15 ans souhaitant concourir sur une moto de plus de 125cc ne pourront s'engager que dans les catégories adultes.

En l'application de l'article 6 du Règlement Intérieur de la FFM, le représentant des pilotes est désigné annuellement parmi les pilotes concourant dans l'un des championnats ou coupes de France de la discipline.

ART. 4 – DEPARTS

4.1

Les départs doivent avoir lieu de façon à ce que le dernier pilote arrive à 17 h 30 mn.
L'intervalle de départ entre les pilotes est de **1'30''** pour toutes les catégories.

4.2

Dans chaque catégorie, les ordres de départ sont définis pour chaque épreuve dans l'ordre inverse des résultats de l'épreuve précédente et, pour la première épreuve, dans l'ordre inverse du classement de l'année précédente. Les nouveaux venus dans chaque catégorie partiront en premier à l'intérieur de chaque catégorie.

4.3

Les horaires de départ seront affichés à partir de 18 h30 mn la veille de l'épreuve.
En aucun cas, ceux-ci ne pourront être avancés.

ART. 5 – ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENTS

L'accueil administratif et technique sera ouvert la veille de la course **de 13 h à 16 h30 mn (selon le tableau ci-dessous)** et le matin de la course **de 8 h à 8 h30 mn**.

13 h 00	**Open et Espoirs 1**
13 h 10	**Seniors 1**
13 h 15	**Experts**
13 h 30	**Elites**
13 h 55	**Seniors 2 et Espoirs 2**
14 h 25	**Féminines**
14 h 30	**Espoirs 3 et 4**
14 h 40	**Vétérans**
15 h 00	**Critérium**
15 h 15	**E-Trial**

5.1 – Accueil administratif

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- pour les concurrents, leur licence correspondante (**NTR, NCO ou internationale délivrée par la FFM**) pour l'année en cours,
- pour les suiveurs (LAP, LES, NTR, NCO, internationale délivrée par la FFM, NET, **ETR**),
- leur CASM pour les épreuves sur des terrains.

Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation sont acceptés. Ils seront classés à l'épreuve, mais ne marqueront en aucun cas de points au Championnat de France.

Un pilote régulièrement engagé qui, en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, ne pourrait se présenter aux horaires indiqués dans la règlementation, devra prévenir le responsable des engagements avant 16h30 mn, la veille de la manifestation.

5.2 – Engagements

Les pilotes s'engageront directement auprès des moto-clubs organisateurs à l'adresse suivante : https://ffm.engage-sports.com.'
Les engagements seront ouverts à partir du **20 janvier**. Les pilotes pourront s'engager via engage-sport jusqu'au **vendredi 15 h, veille de l'épreuve**. Passé ce délai, les pilotes devront s'engager sur place, directement auprès de Philippe LE PIT, avec un droit d'engagement majoré de 10 euros.

Le droit d'engagement est fixé à **60 euros** ou **80 euros** si le pilote a un assistant. Le paiement du droit d'engagement se fera uniquement par carte bancaire.
En cas de paiement revenu impayé, un courriel sera adressé au pilote qui disposera alors d'un délai d'une semaine à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement par carte bancaire (via le site Internet), avec majoration du droit d'engagement correspondant au montant des frais bancaires, soit 12 euros, liés à cet impayé.
En l'absence de régularisation pendant ce délai, le pilote sera automatiquement désengagé de l'épreuve, ainsi que des épreuves suivantes.

En cas de désistement, le pilote sera remboursé de la totalité du droit d'engagement, déduction faite de 10 euros de frais administratif, s'il prévient avant la date de clôture sur envoi d'un courrier à la FFM ou courriel à l'adresse suivante : gamaro@ffmoto.com, accompagné d'un justificatif, cachet de la poste faisant foi ou date de réception du courriel.
Toute absence ou forfait d'un pilote le jour de la course ne donnera lieu à aucun remboursement.

Lorsqu'une épreuve se déroule sur deux jours de compétition, le pilote peut s'engager sur l'une ou l'autre indépendamment.

En cas de refus d'engagement, le pilote en sera informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendu responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.
Les numéros de course seront attribués par Philippe LE PIT.

5.3 – Mesure spéciale d'engagement

Les pilotes détenteurs d'un permis de conduire, désireux d'utiliser une moto réservée au franchissement des zones pour laquelle ce permis ne correspond pas à la cylindrée de celle-ci, doivent inscrire un assistant détenteur du permis de conduire moto et présenter au contrôle technique deux machines, dont une avec laquelle ils ont le droit de circuler règlementairement.
La moto de remplacement doit être de type tout terrain.
TOUT PILOTE PRIS A CONDUIRE LA MOTO DE FRANCHISSEMENT EN DEHORS DES ZONES SERA DISQUALIFIE IMMEDIATEMENT DE LA COURSE.
En cas de défaillance technique de la moto de franchissement, il est interdit au pilote de franchir les zones avec la moto de liaison (petite cylindrée).

ART. 6 – CONTROLE TECHNIQUE

Il sera ouvert la veille de la course de **13 h à 16 h 30 mn** à la suite du contrôle administratif et le dimanche matin de **8 h à 8 h 30 mn**.

Les motocycles et les casques des pilotes et assistants doivent être présentés au jour et à l'heure fixés dans le règlement particulier pour les opérations de vérification.

Les machines non présentées ne sont pas admises au départ. Les motocycles doivent avoir été réceptionnés par type ou à titre isolé dans le cadre de la législation.

A partir du moment où elle a son propre certificat, une moto immatriculée à l'étranger peut être pilotée par un pilote français ou par un pilote étranger licencié en France. La moto est soit au nom du pilote, soit au nom de "X".

Le pilote doit présenter une machine en bon état. Le moteur doit pouvoir rester au régime maximum durant 3 secondes lors du contrôle.

6.1 – Motocycles et équipements

Le contrôle technique est assuré par un Commissaire technique de la F.F.M, La L.M.R. du lieu d'organisation doit obligatoirement désigner en complément un autre Commissaire Technique.
Les pilotes et assistants doivent présenter un casque en bon état d'un modèle homologué pour la pratique de la moto. Le port de bottes, d'un pantalon, d'un maillot avec manches longues et de gants est obligatoire. De plus, le pilote doit obligatoirement porter une protection dorsale à la norme EN 1621-2. Elle sera présentée au contrôle technique et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course. Le port d'une protection pectorale est fortement recommandé.

Le cadre sera plombé pour la saison.
Le silencieux d'échappement sera marqué.
Le numéro devra être marqué sur la touche de peinture.
Les pilotes présentant deux motos, dans le cadre de l'article 4.3, devront désigner au commissaire technique la moto de franchissement afin qu'il la marque d'un signe distinctif.

Le Directeur de course doit s'assurer du passage de chaque concurrent à ce contrôle.

En cas de non-conformité ou de détérioration de la moto (silencieux, levier et protections, etc.), le pilote doit réparer pour entrer dans la zone suivante et informer le Directeur de course pour les pièces marquées. Un contrôle du niveau sonore, inopiné ou en fin d'épreuve, pourra être décidé par le Jury.

Dans le paddock, les motos doivent être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en-dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant sous peine de sanctions financières.
Ces protections devront être remportées par les concurrents à la fin de l'épreuve.

Les motocycles admis, **du pilote et de son assistant,** dans les trials doivent répondre aux spécifications suivantes :

1) Etre conformes aux prescriptions des règlements techniques de la F.F.M. et à celles du Code de la Route sous la responsabilité du concurrent,
2) Etre équipés d'un coupe-circuit automatique apposé sur le guidon côté gauche et relié au poignet du pilote,
3) Le Commissaire Technique devra vérifier la conformité du niveau sonore des machines, selon la méthode « 2 m/max » détaillée dans l'annuaire FFM, lequel ne devra pas dépasser :
   - 104 dB/A pour les machines de Trial à moteur 2T
   - 106 dB/A pour les machines de Trial à moteur 4T.
4) Les garde-boue doivent être bordés, les poignées ou manettes doivent être boulées. Toutes les aspérités dangereuses doivent être protégées.
5) Le pignon de sortie de boite doit obligatoirement être protégé par le carter d'origine.
6) L'engrènement inférieur de la couronne arrière doit être protégé par une protection adaptée.
7) Une protection doit être placée sur la surface de la couronne arrière afin de ne pas pouvoir passer les doigts.
8) Une étiquette autocollante sera apposée sur les casques. Elle sera contrôlée à chaque épreuve et valable pour l'année.
9) Trois présentations maximum sont autorisées au contrôle technique avant le refus au départ.
10) Tout transport de carburant dans un réservoir additionnel installé sur la moto est interdit.
11) Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre doivent être équipés d'une protection rembourrée recouvrant largement les fixations. Les guidons en matière composite sont interdits.
12) La protection des disques de freins avant et arrière doit être conforme à l'origine.
13) Les disques arrière pleins sont obligatoires.

6.2 – Numéros de course

Les pilotes pourront imprimer leurs numéros par leur soin au centre des faces avant et arrière de leur tenue ou à défaut il leur sera remis un dossard à la fin des contrôles.
La dimension des numéros doit être conforme à l'Annexe technique de la F.I.M.
Fond blanc de 25 cm sur 25 cm, dépourvu de toute publicité.
Hauteur des chiffres = 15 cm.
Largeur du chiffre = 6 cm.
Epaisseur du trait = 2 cm

Le port de ces identifications est obligatoire et doivent rester visibles pendant toute la durée de la course et de la reconnaissance.

Au terme de la course, le pilote et l'assistant doivent rendre simultanément le dispositif de pointage et le(s) dossard(s) au Directeur de course dès son arrivée.

6.3 – Assistants

Le pilote n'a le droit d'engager qu'un seul assistant uniquement pour des raisons de sécurité.
Les pilotes désirant les services d'un assistant devront l'inscrire auprès de l'organisateur en conformité avec les articles 4.1, 4.2, 4.3 et 5.1 (carte grise, licence sportive, contrôle technique). Les assistants porteront obligatoirement un dossard fourni avec le même numéro que leur pilote.

Les pilotes et assistants signeront une feuille d'émargement.

ART. 7 – EPREUVES

Tous les clubs affiliés à la F.F.M. peuvent prétendre organiser une épreuve du Championnat de France. Il convient d'en faire la demande avant le 1er octobre de l'année précédente.
L'organisateur doit s'engager à respecter le cahier des charges de la F.F.M.

ART. 8 – PARCOURS

8.1

Le parcours doit éviter, autant que possible, les voies goudronnées.
Des contrôles de passage pourront être placés sur l'itinéraire pour le respect du tracé du parcours. Ils devront être signalés par un drapeau rouge à proximité. Les organisateurs peuvent très bien ne pas les mentionner sur les règlements particuliers ou fiches.

DANS LE CAS D'UN FLECHAGE SPECIFIQUE, LES ASSISTANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT EMPRUNTER CETTE PARTIE DU PARCOURS.

8.2

Le parcours d'une épreuve retenue pour le Championnat de France doit comporter
- **3** tours de 10 zones, **sauf pour la catégorie Critérium, 2 tours de 10 zones**.
- se dérouler sur une distance totale comprise entre 15 et 45 kilomètres pour les parcours et entre 12 et 40 kilomètres pour les terrains.

Les organisateurs qui ont deux épreuves sur le même week-end doivent avoir le même parcours et les mêmes zones sur les deux jours de course.

Tracé des zones : Les zones devront comporter 3 tracés.

Les zones reconstituées avec des éléments naturels devront être accessibles à toutes les catégories et non dangereuses. Leur nombre est limité à une par épreuve.
Les zones dites "artificielles" constituées avec des éléments préfabriqués ou empilés seront supprimées si la dénivelée est supérieure à 2 m ou si la largeur minimum des éléments est inférieure à 2 m.

En cas d'hésitation du traceur, il est conseillé de choisir le tracé le plus facile.

8.3 – Signalisation

Après chaque zone, les deux premières flèches d'inter-zones devront indiquer le numéro de la zone suivante.
Les concurrents doivent respecter strictement la règlementation du Code de la Route et la signalisation du parcours.

ART. 9 – TEMPS IMPARTIS

9.1 – Temps A

		1er tour	Temps global
Catégories Championnat	**10 zones**	**3h15**	**6 h 30**
Trophée Critérium	**10 zones**	**3h15**	**5 h 30**

DANS LES ZONES, UNE PRIORITE EST DONNEE AUX PILOTES EFFECTUANT LEUR 1ER TOUR.

9.2 – Temps B

Le temps de course pourra être majoré par le Jury. La décision de prolongation devra être communiquée avant le départ de chaque tour.

ART. 10 – MESURES EXCEPTIONNELLES

10.1

Si, le jour de l'épreuve, certaines parties de l'itinéraire ou certaines zones sont devenues trop difficiles ou impraticables, le Directeur de Course peut les modifier ou les supprimer.
S'il est jugé nécessaire d'abandonner ou de modifier une section pour cause de force majeure avant que tous les coureurs ne l'aient franchie, aucune pénalisation ne sera alors encourue pour cette section par aucun coureur. Le temps maximum autorisé pour la course ne sera pas modifié.

10.2

Toute modification ou dégradation de la zone devra être signalée par un panneau à l'entrée de celle-ci et au départ (les pilotes de la ou des catégorie(s) concernée(s) pourront reconnaître la zone modifiée).

ART. 11 – ZONES

11.1 – Visite

La visite des zones est organisée la veille de l'épreuve.
Le temps de cette visite est de 2 h 30 mn. Pour y accéder, il faut avoir satisfait aux contrôles administratif et technique et porter les signes distinctifs remis au cours de ces contrôles.

L'accès des zones est autorisé au pilote et à son assistant.

L'horaire de la visite des zones sera affiché aux contrôles.

L'organisateur est tenu de mettre une personne par zone afin de la surveiller lors de la visite. Ces personnes devront observer et noter les éventuelles interventions des pilotes et suiveurs sur le tracé de la zone et les signaler au directeur de course. Tout officiel de l'organisation qui constate également des interventions de toutes personnes lors de la visite devra les signaler au directeur de course.
Le port du casque et des gants n'est pas obligatoire dans la zone lors de la visite la veille de l'épreuve.

Pendant la compétition :
La visite des zones est autorisée le jour de la course au 1er tour seulement.
Toutefois, selon les circonstances de course, le Jury pourra décider d'autoriser la visite des zones lors de chaque tour.
L'assistant du pilote pourra rentrer dans la zone uniquement quand le pilote qu'il accompagne sera dans le corridor, sous les ordres du commissaire de zone.

11.2 – Délimitation

Les zones sont délimitées autant que possible par des obstacles naturels. Cependant, la largeur pourra être réduite par des flèches ou des piquets, laissant une ouverture minimum de 1,20 m.
Les flèches doivent être placées par paire de couleur identique pointe à pointe pour former des portes.
Le nombre de portes sera limité à 5 par couleur, sauf avis du Jury. **Si besoin, les portes pourront être numérotées dans l'ordre de passage défini par le traceur.**

Les rubalises ne doivent servir qu'aux limites extérieures de la zone.

Schéma des différentes portes autorisées

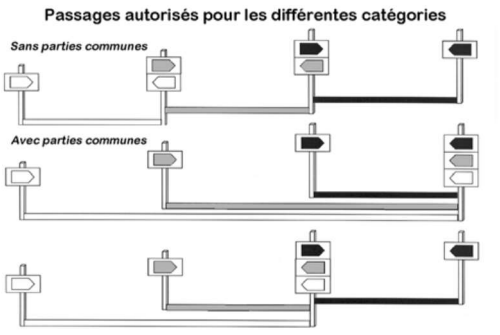

Les zones Open seront indiquées à l'entrée de la zone par un panneau dont l'écriture sera de la couleur correspondant à la catégorie.

Un corridor d'accès à la section est obligatoire. Il doit être aménagé solidement (0,60 m de large x 0,90 m de haut sur 3 m de long environ).

Le corridor fait partie de la zone et reste sous le contrôle du commissaire.

Pour des raisons de sécurité, à l'extérieur des limites des zones, un couloir peut être prévu par les organisateurs pour les officiels, la presse et les assistants.
Pour des raisons de sécurité, la sortie des zones peut être aménagée de la façon suivante:

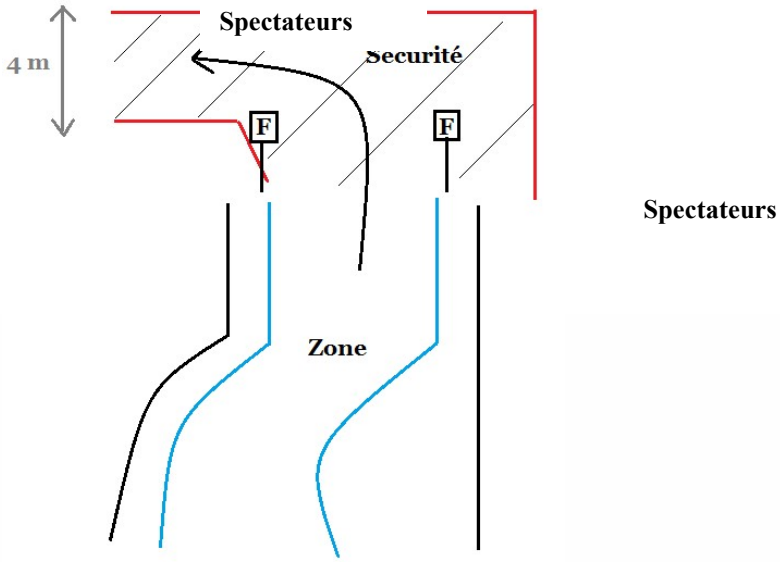

11.3 – Tracé

Les organisateurs ont intérêt à tracer des zones de 20 à 30 mètres de longueur avec des entrées et des sorties bien dégagées afin de faciliter le travail de jugement des commissaires.
Le tracé d'une zone ne doit pas se recouper.
La matérialisation des limites extérieures de la zone doit être indiquée au moyen d'un ruban placé au moins à 10 cm, au plus à 30 cm du sol.
MESURE EXCEPTIONNELLE : les responsables des tracés se réservent le droit, si nécessaire, de délimiter des portions dans la zone à l'aide de rubalise fixée entre 5 et 10 cm du sol afin de contenir les pilotes dans la trajectoire.
Il est interdit de coller les flèches. Elles doivent être fixées solidement (exemple : collier, ruban adhésif…etc) sur un support (exemple : piquet).

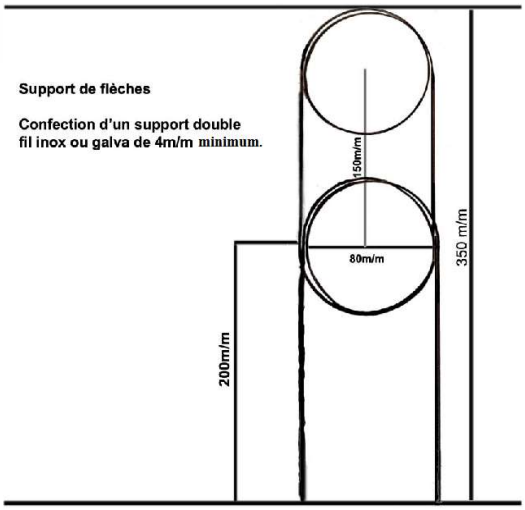

11.4 – Accès

L'accès à l'intérieur des zones n'est autorisé qu'aux commissaires, officiels de l'épreuve, assistants et concurrents à moto.

L'assistant ne peut pénétrer dans la zone que lorsque son pilote franchit celle-ci et après avoir demandé préalablement l'autorisation au Commissaire. Le port du casque et de gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer son pilote. La protection dorsale est fortement recommandée.
Pour des raisons de sécurité, le port d'un sac de transport n'est pas autorisé à l'intérieur de la zone.

11.4.1 - Accès à la zone d'entrainement

La manifestation débute la veille de la compétition à 13 heures avec les contrôles administratifs et techniques.
Avant ces horaires, les entrainements sont sous l'entière responsabilité des concurrents. Pour accéder a la zone d'entrainement, les concurrents doivent respecter la signalisation mise en place par l'organisateur sous peine de sanction, voir article 13.

11.5 – Franchissement

Lorsque le pilote est dans le corridor, il est aux ordres du commissaire.
Les zones doivent être tentées dans l'ordre numérique prévu par les organisateurs et il est interdit de franchir après coup une zone qui aurait été manquée ou oubliée.
Les zones ne doivent être franchies que par un seul concurrent à la fois, qui ne peut s'y engager qu'après avoir reçu le signal d'accord du commissaire.
Chaque concurrent est considéré comme entré ou sorti dès que l'axe de la roue avant de la machine a dépassé le panneau indiquant le début ou la fin de la zone.
Les pilotes de chaque catégorie doivent franchir exclusivement les portes formées par les flèches qui leur sont réservées. Il est interdit de franchir dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie.
Temps de franchissement : 1mn30.

ART. 12 – DEFINITION DES FAUTES DANS LA ZONE

12.1 – Pied à terre ou appui

Voir Article 3 des Règles Générales Trial.

12.2 - Echec

Voir Article 3 des Règles Générales Trial.
Est également considéré comme échec, le dépassement du temps de franchissement.

ART. 13 – PENALISATIONS

13.1 – Dispositifs de pointage

Pour permettre d'établir les classements, les systèmes de pointage électroniques sont remis au moment du départ effectif du pilote et devront être présentés à la table de pointage/chronométrage à l'issue de chaque tour. Ils devront être impérativement portés par le pilote.
Il incombe seuls aux concurrents de les présenter aux Commissaires.
Ils seront remis au départ. Si le concurrent perd le dispositif, il est disqualifié.
Les dispositifs de pointage, ainsi que **le carton de double** pointage, doivent être remis à la personne en charge des classements. Il les conservera jusqu'à l'homologation des résultats.

13.2 Barème de pénalisations

Voir Article 2 des Règles Générales Trial.

ART. 14 – SANCTIONS

- Toute tentative de modification lors de la visite des zones et de la compétition par le pilote ou toute autre personne ayant un intérêt dans la performance de celui-ci	10 points
- Tout pilote qui remet son système de pointage après son temps alloué après la visite	10 points
- Retard au départ, à l'arrivée ou à la fin de l'épreuve	1 point par mn
- Refus de l'assistant de sortir de la zone après que le commissaire en ait donné l'ordre	5 points supplémentaires
- Assistance dans le corridor (mécanique, maintien de la moto par l'assistant, etc…) ou obstruction à l'entrée de celui-ci	5 points supplémentaires
- Non restitution des dossards en même temps que le dispositif de pointage	20 points
- Retard de plus de 20 minutes au départ, à la fin du 1er tour et à l'arrivée	disqualification
- Absence de tapis de protection du sol au cours de la séance de mécanique ou de ravitaillement en carburant	50 €
- Pratique de la moto sans casque	50 €
- Pratique d'un engin moteur après 20 h dans le parc coureur	50 €
- Communication verbale du pilote ou de l'assistant avec les commissaires après que le pilote ait franchi la zone	carton jaune
- Absence injustifiée à la remise des prix	300 €
- Critique à voix haute ou mauvais comportement lors de la remise des prix	disqualification
- Oubli du système de pointage pour la visite des zones	10 points
- Erreur de parcours constatée au cours de la visite des zones ou de la compétition	10 points
- Zone non franchie dans l'ordre numérique	10 points

Le fait pour un pilote de circuler entre les divers points de contrôles (zones ou arrivée) sans être avec sa moto, à la suite d'une casse mécanique ou une blessure, entrainera la disqualification du pilote concerné, ce dernier contrevenant au principe de l'unité compétiteur pilote/motocycle.

Dans les deux semaines précédant la course, les entrainements sont autorisés par l'organisateur exclusivement dans des lieux prévus à cet effet. TOUT ENTRAINEMENT EN DEHORS DE CES LIEUX EST INTERDIT ET ENTRAINERA L'EXCLUSION DU OU DES PILOTES.

ART. 15 – CLASSEMENTS DE L'EPREUVE

Dans chaque catégorie, sera déclaré vainqueur le pilote ayant marqué le moins de points (pénalités, pénalisations, sanctions). Le classement de l'épreuve sera établi dans l'ordre croissant des points.
Pour figurer au classement, le concurrent devra s'être présenté sur la totalité des zones.

15.1 Départage des ex-æquo

En fonction du nombre de zéro, de un, de deux, etc. En cas de maintien des ex-æquo, le pilote ayant réalisé le meilleur dernier tour sera classé en premier.
Si l'égalité persiste, le pilote qui aura effectué le temps de course le plus court sera déclaré vainqueur.
Le classement apparaissant sur le tableau d'affichage pendant la durée de l'épreuve a simplement un caractère indicatif. Seul le classement signé par le Directeur de course qui est affiché est officiel.

ART. 16 – CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT ET TROPHEE

Points comptant pour les Championnats :

1er	20 pts	9ème	7 pts
2ème	17 pts	10ème	6 pts
3ème	15 pts	11ème	5 pts
4ème	13 pts	12ème	4 pts
5ème	11 pts	13ème	3 pts
6ème	10 pts	14ème	2 pts
7ème	9 pts	15ème	1 pt
8ème	8 pts		

La totalité des résultats sera retenue pour le classement final des catégories.
En cas d'ex-aequo à la fin d'un Championnat, il sera départagé à la majorité des meilleures places. Si l'ex-aequo subsiste, il sera tranché dans l'ordre, par la meilleure place dans la dernière épreuve comptant pour le Championnat en question, ou dans la pénultième ou dans l'antépénultième, etc…

ART. 17 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.
Chaque réclamation doit se référer à un seul sujet et être accompagnée d'un montant de **200 €**. De plus, en cas de démontage d'un moteur, une caution de 75 € doit être également versée.
Tout pilote mis en cause doit être entendu par le Jury.

Il est précisé, par ailleurs, qu'en cas d'incident impliquant plusieurs personnes, la caution doit être versée par chacune des personnes intéressées mais en aucun cas collectivement.

ART. 18 – JURY

La Commission Nationale de Trial désignera un Délégué et un Membre du Jury. Le Délégué sera le Président du Jury, à charge de la Ligue de désigner le Directeur de course et un troisième Membre du Jury (titulaires du 2ème degré).
Une première réunion aura lieu la veille de l'épreuve après les vérifications et une seconde à la fin de l'épreuve.

ART. 19 – OFFICIELS

Les frais du délégué sont pris en charge à 50 % par le club et à 50 % par la F.F.M. ; ceux du Membre du Jury et du Directeur de course adjoint terrain à 100 % par la F.F.M., ceux du Commissaire Technique et du Directeur de course à 100 % par le club.

CHAMPIONNAT DE FRANCE ADULTES

CLAUSES PARTICULIERES

Les règles sportives qui ne sont pas spécifiques à ce Championnat n'apparaissent pas dans les clauses particulières. Pour les trouver, il faut se reporter aux règles générales du Championnat de France Trial.

ART. 1 – DEFINITION DES CATEGORIES

1.1 – Elites
- les pilotes Experts ayant marqué des points au Championnat Experts,
- le Champion de France Seniors 1 de l'année précédente,
- les pilotes sélectionnés par la Commission.

1.2 – Experts
- le Champion de France Seniors 1 de l'année précédente (si ce dernier ne désire pas aller en Elites),
- les pilotes Seniors 1, Open et pilotes Elites classés au-delà de la 5ème place l'année précédente s'ils le désirent.

1.3 – Seniors 1
- les pilotes ayant marqué des points au Championnat Seniors 1,
- les pilotes du Trophée Jeunes ayant choisi cette option,
- le Champion Seniors 2,
- les pilotes sélectionnés par la Commission sur demande,

1.4 – Open

les pilotes ayant marqué des points au Championnat Open,
- les pilotes Seniors 1 classés après la 3ème place du Championnat de l'année précédente et Seniors 2 sélectionnés par la Commission sur demande,
- les pilotes du Trophée Jeunes ayant choisi cette option,

1.5 – Seniors 2
- les pilotes classés de la 2ème à la 20ème place du Championnat Seniors 2 de l'année précédente désirant rester dans cette catégorie,
- les pilotes du Trophée Jeunes ayant choisi cette option,
- les pilotes sélectionnés par la Commission.

1.6 – Vétérans
- les pilotes âgés d'au moins 40 ans dans l'année.

1.7 – E-Trial
- les pilotes disposant d'une moto électrique.

1.8 – Critérium
- les pilotes d'un niveau inférieur au niveau S2 du Championnat de France.

1.9 – Changement de catégorie

Les changements de catégories sont définitifs dès l'homologation des résultats. Les demandes exceptionnelles de changement de catégorie devront parvenir à la F.F.M. avant le **31 décembre**.

ART. 2 – CONCURRENTS

Seuls les concurrents figurant sur une des listes de notoriété participent au Championnat de France dans les catégories suivantes : Elites, Experts, Seniors 1, Open.
Tous les Seniors 2, Vétérans, E-Trial et Trophée Critérium peuvent être classés.

ART. 3 – NUMEROS DE COURSE

Il est obligatoire d'imprimer les numéros dans la couleur correspondant à la catégorie :
Catégorie Open = premier chiffre Bleu RAL 5017 et second chiffre Vert RAL 6024
Catégorie Seniors 2 et Vétérans = Vert RAL 6024
Catégorie E-Trial = Vert RAL 6024 et Jaune RAL 1021
Catégorie Critérium = Vert RAL 6024 et Jaune RAL 1021
Les assistants de ces pilotes pourront porter le numéro noir de leur pilote aux dimensions prévus à l'article 6.2 du règlement général.

Les catégories Elites, Experts et Seniors 1 auront l'obligation d'avoir sur leur tenue leur numéro de course correspondant à la couleur de leur catégorie :
Catégorie Elites = Rouge RAL 3020
Catégorie Experts = Rouge RAL 3020 et Bleu RAL 5017
Catégorie Seniors 1 = Bleu RAL 5017
Les assistants de ces pilotes devront porter le numéro noir de leur pilote aux dimensions prévus à l'article 6.2 du règlement général.

Le port de ces identifications est obligatoire et doivent rester visibles pendant toute la durée de la

ART. 4 – DEPARTS

Les départs seront donnés par catégorie dans l'ordre suivant : Critérium, E-Trial, Vétérans, Seniors 2 hors liste, Seniors 2, Open, Seniors 1, Experts, Elites.

ART. 5 – QUALIFICATIONS

Des qualifications auront lieu la veille de la compétition. Ces qualifications sont obligatoires pour les catégories : **Open, Seniors 1, Experts et Elites**.
Ces qualifications définiront l'ordre des départs le jour de la compétition.
Les coureurs qui n'y participent pas ne seront pas autorisés à prendre le départ de la compétition. Tous les coureurs doivent montrer une authentique volonté de défendre ses chances.
Si la direction de course estime qu'un coureur n'a pas fait preuve d'une telle volonté, il pourra être pénalisé et/ou disqualifié.
La direction de course désignera une zone qui sera utilisée pour les qualifications et qui pourra également être utilisée pendant la compétition.
Les heures des qualifications seront publiées dans les horaires de la manifestation.
L'ordre de départ se fera par tirage au sort par catégorie après les contrôles administratifs et techniques.
Il y aura deux passages :
- 1er passage : essai libre
- 2e passage : qualification

Les temps et les pénalités serviront à établir le classement. Un coureur qui n'a pas de point de pénalité et qui a le meilleur temps sera le vainqueur.
Tous les coureurs sans pénalité seront classés devant ceux qui auront des points de pénalités, indépendamment de leurs temps.
En cas d'annulation des qualifications par la direction de course en raison de circonstances imprévues, l'ordre de départ de la compétition sera la règle appliquée aux autres catégories.
Pour les coureurs non classés, le tirage au sort sera utilisé pour l'ordre de départ et ils prendront toujours le départ en premier de leur catégorie.
L'ordre de départ pour la compétition sera l'ordre inverse du classement de la qualification.
Si deux coureurs ont les mêmes pénalités et le même temps, le tirage au sort déterminera leur position.

ART 6 - ZONES

Tracé des zones : Les zones devront comporter 3 tracés.

FORMAT DE COURSE

Elites	10 zones, tracé spécifique rouge
Experts	Panaché de zones rouges et bleues
Seniors 1	10 zones, tracé spécifique bleu
Open	Panaché de zones vertes et bleues
Seniors 2	10 zones, tracé spécifique vert
Vétérans	10 zones, tracé spécifique vert
E-Trial	Panaché de zones vertes et jaunes
Critérium	Panaché de zones vertes et jaunes

Les zones reconstituées avec des éléments naturels devront être accessibles à toutes les catégories et non dangereuses. Leur nombre est limité à une par épreuve.
Les zones dites "artificielles" constituées avec des éléments préfabriqués ou empilés seront supprimées si la dénivelée est supérieure à 2 m ou si la largeur minimum des éléments est inférieure à 2 m.

En cas d'hésitation du traceur, il est conseillé de choisir le tracé le plus facile.

Délimitation

Les zones sont délimitées autant que possible par des obstacles naturels. Cependant, la largeur pourra être réduite par des flèches ou des piquets, laissant une ouverture minimum de 1,20 m.
Les flèches doivent être placées par paire de couleur identique pointe à pointe pour former des portes.
Le nombre de portes sera limité à 5 par couleur, sauf avis du Jury. **Si besoin, les portes pourront être numérotées dans l'ordre de passage défini par le traceur.**

Elles doivent être :

- rouges pour les Elites,
- rouges et bleues pour les Experts,
- bleues pour les Seniors 1,
- bleues et vertes pour les Open,
- vertes pour les Seniors 2,
- vertes pour les Vétérans,
- vertes et jaunes pour les E-Trial,
- vertes et jaunes pour le Critérium.

Les rubalises ne doivent servir qu'aux limites extérieures de la zone.

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE FEMININ ET TROPHEE DE FRANCE FEMININ

CLAUSES PARTICULIERES

Les règles sportives qui ne sont pas spécifiques à ce Championnat n'apparaissent pas dans les clauses particulières. Pour les trouver, il faut se reporter aux règles générales du Championnat de France Trial.

ART. 1 – DEFINITION DES CATEGORIES

La F.F.M. met en compétition le **CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE FEMININ** et le **TROPHEE DE FRANCE FEMININ** qui se disputent sur les mêmes épreuves que celles du Trophée de France Jeunes.

ART. 2 – CONCURRENTES

Les deux catégories sont ouvertes exclusivement aux Féminines titulaires d'une licence française compétition ou licence internationale ainsi qu'aux pilotes féminines étrangères titulaires d'une licence annuelle F.F.M.

Les licences une manifestation sont acceptées, mais leurs détentrices ne sont pas retenues pour l'attribution des points du Championnat ou du Trophée.

ART.3 - NUMEROS DE COURSE

Il est obligatoire d'imprimer les numéros dans la couleur correspondant à la catégorie :
Catégorie Trophée Féminin = Noir RAL 9011

Les pilotes du Championnat de France Elite Féminin auront l'obligation d'avoir sur leur tenue leur numéro de course correspondant à la couleur de leur catégorie :
Championnat de France Elite Féminin : premier chiffre Vert RAL 6024 et second chiffre Jaune RAL 1021
Les assistants de ces pilotes devront porter le numéro noir de leur pilote aux dimensions prévus à l'article 6.2 du règlement général.

ART. 4 – CARACTERISTIQUES DU CHAMPIONNAT

Les modalités de ce Championnat sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIE	TITRE DE CHAMPION	COULEUR DES FLECHES	ORDRE DES DEPARTS
Championnat de France Elite Féminin	**oui**	**jaunes ou vertes**	**après les Espoirs 3**
Trophée Féminin	**non**	**jaunes ou noires**	**après le Championnat Elite Féminin**

Toute modification ou dégradation importante de la zone doit être signalée par un panneau à l'entrée de celle-ci.

L'assistant restera à l'extérieur, sauf pour "assurer" le pilote après acceptation du commissaire.
Le port du casque et des gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer son pilote**.**
La protection dorsale est recommandée pour l'assistant.

Un corridor d'accès à la section est obligatoire, il doit être aménagé solidement (0,60 m de large x 0,90 m de haut sur 3 m de long environ).
Le corridor fait partie de la zone et reste sous le contrôle du commissaire.

ART. 5 – PARCOURS

	Zones	Nombre de tours	1er tour	Temps global
Championnat de France Elite Féminin	**10 zones**	**3**	**3 h 15**	**6 h 30**
Trophée Féminin	**10 zones**	**2**	**3 h 15**	**5 h 30**

Pour un bon départage des concurrents, dans chaque catégorie, il doit y avoir 1/3 des zones de difficulté supérieure, 1/3 des zones de difficulté moyenne et 1/3 des zones dites faciles.

Après chaque zone, les deux premières flèches d'inter-zones doivent indiquer le numéro de la zone suivante.

ART. 6 – DEPART

L'ordre des catégories est : Trophée puis Championnat de France.

ART. 7 – CLASSEMENT

Le championnat Elite Féminin sera intégré au classement Scratch Adultes S2

ART. 8 – CLASSEMENT FINAL

Le championnat Elite Féminin sera intégré au classement Scratch Adultes S2

TROPHEE DE FRANCE JEUNES SUR LES TERRAINS

CLAUSES PARTICULIERES

Les règles sportives qui ne sont pas spécifiques à ce Trophée n'apparaissent pas dans les clauses particulières. Pour les trouver, il faut se reporter au règlement de base du Championnat Adultes.

ART. 1 – DEFINITION DES CATEGORIES

Le Trophée de France Espoirs 1, Espoirs 2, Espoirs 3 et Espoirs 4 sur les « terrains » est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence à l'année, ainsi qu'aux pilotes étrangers titulaires d'une licence annuelle F.F.M.

Les licences à la journée sont acceptées mais leurs détenteurs ne sont pas retenus pour l'attribution des points du Trophée.

NIVEAU	AGE	TYPE LICENCE	TITRE DE CHAMPION	MACHINE	COULEURFLECHES	ORDRE DEPARTS	NBRE TOURS
Espoirs 4	**A partir de 7 ans jusqu'à 12 ans***	**NJ**	**Non**	**Inf à 80cc jusqu'à 10 ans** **Inf à 125cc jusqu'à 12 ans**	**noires**	**1er**	**2**
Espoirs 3	**A partir de 7 ans jusqu'à 14 ans***	**NJ**	**Non**	**Inf à 80cc jusqu'à 10 ans** **Inf à 125cc entre 11 et 14 ans**	**jaunes**	**2ème**	**2**
Espoirs 2	**A partir de 7 ans jusqu'à 17 ans***	**NJ NCO NTR**	**Non**	**Inf à 80cc jusqu'à 10 ans** **Inf à 125cc max. à partir de 11 ans**	**vertes**	**3ème avec les Seniors 2**	**3**
Espoirs 1	**A partir de 7 ans jusqu'à 17 ans***	**NJ NCO NTR ou Inter**	**Non**	**Inf à 80cc jusqu'à 10 ans** **Inf à 125cc max. à partir de 11 ans**	**bleues ou vertes**	**4ème avec les Open**	**3**

(*) au 1er janvier de l'année du Championnat.

ART. 2 – PARCOURS

Le Trophée de France Jeunes se déroule sur un terrain d'une longueur totale de 18 kms maximum, **comprenant 2 ou 3 tours de 10 zones** selon le tableau ci-dessous **:**

		Nombre de tours	1er tour	Temps global
Espoirs 1 **Espoirs 2**	**10 zones**	**3**	**3 h 15**	**6 h 30**
Espoirs 3 **Espoirs 4**	**10 zones**	**2**	**3 h 15**	**5 h 30**

Pour un bon départage des concurrents, dans chaque catégorie, il doit y avoir 1/3 des zones de difficulté supérieure, 1/3 des zones de difficulté moyenne et 1/3 des zones dites faciles.

Après chaque zone, les deux premières flèches d'inter-zones doivent indiquer le numéro de la zone suivante.

ART. 3 – NUMEROS DE COURSE

Il est obligatoire d'imprimer les numéros dans la couleur correspondant à la catégorie :
Catégorie ESP 4 = Noir RAL 9011
Catégorie ESP 3 = Jaune RAL 1021
Catégorie ESP 2 = Vert RAL 6024
Catégorie ESP 1 = premier chiffre Bleu RAL 5017 et second chiffre Vert RAL 6024
Les assistants de ces pilotes pourront porter le numéro noir de leur pilote aux dimensions prévus à l'article 6.2 du règlement général.

ART. 4 – DEPART

L'ordre des catégories est : Espoirs 4, Espoirs 3, Espoirs 2 avec les « Seniors 2 », Espoirs 1 avec les « Open ».

TABLEAU RECAPITULATIF POUR L'ORGANISATION EN 2021

CATEGORIE	AGE	TYPE LICENCE	MACHINE	COULEUR FLECHES	ORDRE DEPARTS	NB TOURS	TEMPS IMPARTI
E-Trial	A partir de 7 ans*	NJ NCO NTR	Libre	Vertes et jaunes	1er	3 tours	6h30
Trophée Critérium	A partir de 8 ans *	NJ NCO NTR	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans	Vertes et jaunes	2ème	2 tours	5h30
Vétérans	A partir de 40 ans *	NCO NTR	Libre	Vertes et jaunes	3ème	3 tours	6h30
Trophée Espoir 4	A partir de 7 ans jusqu'à 12 ans*	NJ	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum jusqu'à 12 ans	Noires	4ème	2 tours	5h30
Trophée Féminin 2	A partir de 7 ans	NJ NCO NTR ou inter	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans	Noires	5ème	2 tours	5h30
Trophée Espoir 3	A partir de 7 ans jusqu'à 14 ans *	NJ	80 cc maximum jusqu'à 10 ans Inf à 125 cc entre 11 et 14 ans	Jaunes	6ème	2 tours	5h30
Trophée Féminin 1	A partir de 7 ans	NJ NCO NTR ou inter	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans	Jaunes	7ème	2 tours	5h30
*Championnat **Elite** Féminin*	A partir de 7 ans *	NJ NCO NTR ou inter	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans	Vertes	8ème	3 tours	6h30
Seniors 2	A partir de 7 ans*	NJ NCO NTR	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans	Vertes	9ème	3 tours	6h30
Trophée Espoir 2	A partir de 7 ans jusqu'à 17 ans *	NJ NCO NTR	80 cc maximum jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans	Vertes	10ème	3 tours	6h30
Open	A partir de 8 ans*	NJ NCO NTR ou inter	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans Libre à partir de 15 ans	Bleues ou vertes	11ème	3 tours	6h30
Trophée Espoir 1	A partir de 7 ans jusqu'à 17 ans*	NJ NCO NTR ou inter	Inf à 80 cc jusqu'à 10 ans 125 cc maximum à partir de 11 ans	Bleues ou vertes	12ème	3 tours	6h30
Championnat Seniors 1	A partir de 11 ans*	NJ NCO NTR ou inter	Libre à partir de 15 ans	Bleues	13ème	3 tours	6h30
Championnat Experts	A partir de 15 ans*	NJ NCO NTR	Libre à partir de 15 ans	Bleues ou rouges	14ème	3 tours	6h30
Championnat Elites	A partir de 15 ans*	NJ NCO NTR	Libre à partir de 15 ans	Rouges	15ème	3 tours	6h30

(*) au 1er janvier de l'année du championnat